



Espaces
pédagogiques
interactifs

Première connexion sur
Les Espaces pédagogiques interactifs de
l'Institut d'études judiciaires - Jean Domat
(juges consulaires)

Les fiches usages – étudiant.e.s



1. Se connecter : <https://cours-iej.univ-paris1.fr/> et entrer identifiant et mot de passe

- Sur la plateforme, cliquer sur « connexion ».



SE CONNECTER AVEC :

Votre compte Paris 1

Se souvenir de mon choix pour cette session
 Se souvenir de mon choix définitivement

Valider

Les identifiants d'un autre établissement

Valider

Un compte invité

VOUS POSSÉDEZ DÉJÀ UN COMPTE ?

Connectez-vous ici en utilisant votre nom d'utilisateur et mot de passe
 Le nom d'utilisateur doit supporter les cookies

Se souvenir du nom de l'utilisateur

Nom d'utilisateur = l'adresse mail que vous nous avez communiquée

Ex : jules.verne@messengerie.com

Mot de passe = votre date de naissance au format jj/mm/aaaa

Ex : 08/02/1828

2

3

1

➔ 2. Modifier son mot de passe

» Jules Verne

N.B. : Votre mot de passe doit comporter :

- au moins 8 caractères ;
- au moins 1 chiffre ;
- au moins 1 majuscule ;
- au moins 1 minuscule ;
- au moins un caractère non alphanumérique.

Notez bien ce mot de passe. Il vous servira tout au long de la formation.

Vous devez changer votre mot de passe pour continuer. ×

Changer le mot de passe

Nom d'utilisateur
jules.verne@messengerie.com

Le mot de passe doit comporter au moins 8 caractère(s), au moins 1 chiffre(s), au moins 1 minuscule(s), au moins 1 majuscule(s), au moins 1 caractère(s) non-alphanumérique(s)

Mot de passe actuel*

Requis

Nouveau mot de passe*

Nouveau mot de passe (à nouveau)*

➔ 3. Accepter la Charte d'utilisation

Règlement du site



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Charte pour l'utilisation des ressources informatiques et des services Internet

Ce texte est avant tout un code de bonne conduite. Il a pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs, en accord avec la législation, afin d'assurer un usage correct des ressources informatiques et des services Internet, avec des *règles minimales de courtoisie et de respect d'autrui*. Les composantes et les services de l'université peuvent compléter ce texte dans un sens plus restrictif, pour assurer leur bon fonctionnement.

1. Définitions

<p>On désignera sous le terme <i>ressources informatiques</i>, les moyens informatiques de traitement de l'information ainsi que ceux auxquels il est possible d'accéder à distance à partir du réseau de l'université.</p> <p>On désignera par <i>services Internet</i>, la mise à disposition par des serveurs locaux ou distants de moyens d'échanges et d'informations diverses : Web, messagerie, forum, ...</p>	<p>On désignera sous le terme <i>utilisateur</i>, les personnes ayant accès ou utilisant les ressources informatiques et les services Internet.</p> <p>On désignera sous le terme <i>entité</i>, les composantes ou les services de l'université.</p>
---	---

2. Accès aux ressources informatiques et services Internet

<p>L'utilisation des ressources informatiques et l'usage des services Internet ainsi que du réseau pour y accéder ne sont autorisés que dans le cadre exclusif de l'<i>activité professionnelle des personnels et de travaux des usagers liés aux enseignements dispensés à l'université</i>.</p> <p>Ces conditions sont celles prévues par les statuts du <i>GIP RENATER</i> auquel est liée l'université, à savoir : <i>les activités de recherche, d'enseignement, de développements techniques, de transfert de technologie, de diffusion d'informations scientifiques, techniques et culturelles, d'expérimentation de nouveaux services présentant un caractère d'innovation technique, mais également toute activité administrative et de gestion découlant ou accompagnant ces activités</i>.</p>	<p>La connexion d'un équipement au réseau de l'université ne peut être effectuée que par les personnels habilités.</p> <p>L'accès aux différentes ressources informatiques est soumis à une réglementation. Ces autorisations sont strictement personnelles et ne peuvent en aucun cas être cédées, même temporairement à un tiers. Ces autorisations peuvent être retirées à tout moment en cas de non respect de la réglementation. Toute autorisation prend fin lors de la cessation, même provisoire de l'activité professionnelle ou d'études qui l'a justifiée.</p>
---	---

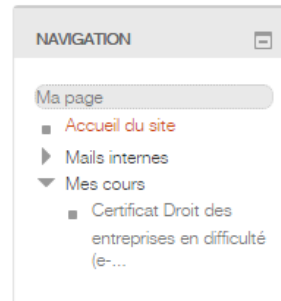
Vous devez accepter de vous conformer à ce règlement pour continuer à utiliser ce site. Acceptez-vous le règlement ?

➔ 4. Accéder à l'espace de cours

Vous pouvez maintenant accéder à votre espace de cours.

Ma page

» Verne Jules



Bonne formation !